

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 11-359-1926 promulguant le décret du 2 septembre 1926 portant attribution d'une indemnité provisoire au personnel militaire Service aux colonies.

n° 11-359-1926

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
14 octobre 1926

Numéro JO
n° 359 du 31/10/1926

Date du numéro
31 octobre 1926

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires: Vu le décret du 22 septembre 1926 portant attribution d'une indemnité provisoire au personnel militaire en service aux colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 22 septembre 1926, portant attribution d'une indemnité provisoire au personnel militaire en service aux colonies.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera, et inséré au Journal officiel de la colonie.

TELLIER.